

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N°61 DU 28 JUIN 2019  
MODIFIANT LA DECISION N° 55 DU 03 JUIN 2019  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

**Le directeur par intérim de l'Etablissement national des invalides de la marine,**

- Vu la décision Enim n° 41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision Enim n° 55 du 03 juin 2019 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine;

**DECIDE :**

**Article 1**

A la décision n°55 du 03 juin 2019 susvisée est ajouté un article 20 .1 ainsi rédigé :

« Article 20.1-

*Délégation est donnée à M. Alain HERZOG, responsable de la mission relations clients (MRC), à Mme JULOU Valérie, responsable de la plateforme de services (PFS) et à Mme JOUANNY Christine, responsable du groupe PFS sur le site de Paimpol, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions citées à l'article 5.10 de la décision n° 41 du 22/06/2018 modifiée portant organisation de l'Enim, à l'exception :*

- des actes règlementaires,
- des marchés publics
- des subventions.

**Article 2**

La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: [www.enim.eu](http://www.enim.eu), entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**SIGNÉ**  
**Le directeur par intérim de l'Etablissement**  
**national des invalides de la marine**

**Edouard PERRIER**